

SERVICE DÉMOCRATIE LOCALE
TEL : 01 42 31 82 07
a.hanafi@chatillon92.fr

**À l'attention des membres du
conseil de quartier Centre-ville**

Châtillon, le 18 septembre 2025

Madame, Monsieur,

J'ai le plaisir de vous convier à assister à la prochaine réunion du conseil de quartier Centre-ville présidé par M. Christophe MOUTON, mon adjoint délégué à la démocratie locale, le :

Jeudi 02 octobre 2025 à 20H00
Séance du conseil de quartier
Salle de la Folie Desmares

Déroulé de la séance :

- 1) Accueil des conseillers et du public
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 13 mai 2025
- 3) Point sur le projet de piste cyclable sur la rue Perrotin
- 4) Point sur les travaux de la Ludomédiathèque
- 5) Point sur le questionnaire auprès des usagers du marché
- 6) Fusion des lignes de bus 388 et 188 : quelles conséquences pour les Châtillonnais ?
- 7) Point Police municipale :
 - Vélos dans les rues étroites : ex rue Gambetta, rue de Fontenay... que faire pour éviter les accidents vitesse, contresens
 - Non-respect des piétons rue de Bagneux et Gabriel Péri, qu'en est-il de la vidéoprotection et de la verbalisation ?
- 8) Zone des Arues : prochaines étapes à court et moyen termes, où en est-on du projet de lycée ?
- 9) Temps d'échanges avec les conseillers : points divers et questions en cours
- 10) Temps d'échanges avec le public
- 11) Bilan des activités 2024 du conseil de quartier
- 12) Date du prochain conseil de quartier et information sur les modalités de cette dernière séance du mandat.

J'attire votre attention sur le fait que certaines informations contenues dans les différents dossiers qui vous sont communiqués sont susceptibles de relever du secret des affaires et ne peuvent en conséquence être communiquées à des tiers.

Certains documents peuvent également contenir des données personnelles protégées par la réglementation relative à leur collecte, accès, utilisation et communication par la commune. À ce titre, conformément au règlement européen n°2016/679/UE sur la protection des données personnelles du 27/04/2016 et à la loi informatique et libertés n°78-17 du 06/01/1978, elles ne peuvent être transmises, cédées, ni échangées à des tiers.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mon fidèle dévouement.

La Maire,

Nadège AZZAZ